

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
PWGSC/TPSGC Acquisitions  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1  
Bid Fax: (506) 851-6759

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

NB / PEI Division - Moncton Acquisitions Office  
1045 Main Street  
1st Floor, Lobby C  
Unit 108  
Moncton, NB E1C 1H1

<b>Title - Sujet</b> OCIR-Cantines NB laitiers/congelés	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21201-165707/A	<b>Date</b> 2015-06-05
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21201-165707	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>File No. - N° de dossier</b> MCT-5-38019 (015)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MCT-015-5020	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale 2015-05-26	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-06-15</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Drisdelle, Charlotte J.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mct015
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (506) 851-6948 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (506) 851-6759
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

**Modification No 001 à l'invitation à soumissionner****Titre: Produits laitiers et aliments congelés - Cantines des détenus aux Établissements du SCC au Nouveau-Brunswick**

*Cette modification est émise afin de:*

(1) Référence: **Annexe "A" - Besoin**

**SUPPRIMER** l'Annexe "A" courante; et

**INSÉRER** l'Annexe "A" révisée à la place.

***ET;***

(2) Référence: **Annexe "B" - Base de Paiement - Liste des Produits**

**SUPPRIMER** l'Annexe "B" courante; et

**INSÉRER** l'Annexe "B" révisée à la place.

**Une copie devrait être obtenue en contactant la responsable de l'offre à commandes.**

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée par la poste à l'adresse ci-dessous, **ou par télécopieur (506) 851-6759** en veillant à ce qu'elle parvienne à la personne soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture en vigueur doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le message transmis par télécopieur.

Toute les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Charlotte Drisdelle

Supply Officer / Agente d'approvisionnement

Phone / Téléphone - (506) 851-6948 Facsimile / télécopieur - (506) 851-6759

Email/Courriel: [charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:charlotte.drisdelle@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

Public Works & Government Services Canada /  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
1045 Main Street Unit 108 / 1045, rue Main Unité 108  
Lobby C, 3rd Floor / Foyer C, 3<sup>ème</sup> étage  
Moncton, NB / Moncton (N.-B.) E1C 1H1

## **“BESOIN”**

### **Produits laitiers et aliments congelés - articles de cantine**

***Pour les Cantines des Détenus aux  
Établissements du Service correctionnel Canada  
au Nouveau-Brunswick***

**La prestation DOIT être effectuée aux établissements suivants:**

**Établissement Atlantique - Renous (Nouveau-Brunswick)**

**Pénitencier Dorchester – Secteur medium - Dorchester (Nouveau-Brunswick)**

**Pénitencier Dorchester – Secteur minimum - Dorchester (Nouveau-Brunswick)**

### ***Fourniture et livraison d'articles de cantine aux établissements précisés***

#### **BESOIN**

Fournir et livrer **des produits laitiers et aliments congelés - articles de cantine aux cantines des détenus** aux établissements du Service correctionnel Canada au **Nouveau-Brunswick** situés à **Renous et Dorchester** selon les exigences spécifiées pour la période allant du **1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016**.

**On demande aux soumissionnaires de proposer un prix pour tous les articles qu'ils sont capables de fournir, car il n'est pas nécessaire de pouvoir fournir tous les produits énumérés sur la liste.**

Une **ou** des offres à commandes doivent être attribuées dont la proposition la plus basse « par article » ou « groupe d'articles » **SEULEMENT s'il est possible de faire des économies importantes.**

Le fournisseur doit soumissionner sur les produits de marque déposée, les types de produits, les saveurs et les formats d'emballages figurant sur la liste de l'Annexe B, à moins que la responsable de l'offre à commandes approuve des produits de substitution, par écrit, **AVANT la date de clôture de la demande de soumission.**

Le fournisseur doit offrir la marque de commerce demandé pour les articles où une marque de commerce est indiquée. Lorsqu'une marque particulière n'est pas demandée, le fournisseur doit soumissionner sur des produits de marque générique afin d'offrir le prix le plus bas possible puisque ces articles ne sont achetés que par les détenus.

Le fournisseur doit soumissionner sur des emballages dont les dimensions ressemblent le plus que possible à celles demandées puisque ces articles sont achetés uniquement par les détenus à leur cantine. On refusera les emballages qui sont beaucoup plus grands que ceux demandés et l'article sera attribué au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre la plus basse.

Prière de noter que lorsque l'unité de distribution inscrit indique par caisse, le fournisseur est tenu d'indiquer un prix par caisse. Les propositions des entrepreneurs qui soumettent des prix autres que par caisse ne seront pas évaluées. En outre, l'offrant (l'entrepreneur choisi) doit facturer par caisse lorsque l'unité de distribution indique « caisse ».

#### **PRIX:**

**Les frais de livraison doivent être inclus aux prix proposés.** Si le client désire acquérir un produit qui n'est pas dans la liste jointe, le prix du fournisseur pour ce produit devra être le même que le plus bas prix accordé à son client le plus avantageux, à qualité et quantité égales. Le prix donné doit être celui en vigueur à la date de la livraison.

#### **PROCÉDURES POUR LES COMMANDES**

Toutes les commandes DOIVENT être passées par écrit. Le fournisseur DOIT être capable de recevoir les commandes par télécopieur, courriel et par téléphone au besoin.

**Les commandes seront placées aux deux (2) semaines et elles doivent être livrées dans la semaine qui suit la réception de cette commande.**

Des **changements MINEURS** à la commande originale peuvent être faits jusqu'à 11h00 un (1) jour ouvrable avant le jour de la livraison prévu.

### CONFIRMATION DE LA DISPONIBILITÉ DES COMMANDES

Si un produit n'est pas disponible lors d'une commande, vous devez en aviser l'officier de cantine de l'établissement ou son représentant **de l'indisponibilité dans un délai de 4 heures.**

Les articles qui ne sont pas disponibles ne doivent PAS être commandés en livraison différée.

Les articles ne doivent pas manquer de chargement lorsque toute la quantité commandée n'est pas disponible. Tous les articles commandés doivent être traités intégralement ou annulés à défaut.

Seulement l'officier de cantine son représentant possède l'autorité pour accepter des substitutions.

### DIVERGES ET SUBSTITUTIONS

Aucun produit ne peut être substitué à moins que la substitution ne soit autorisée dans le document de commande subséquente à l'offre à commande par l'officier de cantine ou son représentant.

#### ***Formats, genre de produits et marques commerciales :***

Une condition prévoit qu'aucune modification ne doit être apportée au format d'emballage, de caisse, au genre de produits, la marque commerciale ni le prix après que l'offre à commandes est accordée à moins que le changement parvienne du fabricant ou si un produit n'est plus fabriqué ni distribué. **Vous devrez aviser la responsable de l'offre à commandes à TPSGC de cette modification.**

**NOTA:** Les modifications seront en vigueur seulement lorsque l'autorité contractante à TPSGC les ait acceptés.

Si un produit n'est plus offert temporairement seulement en raison des problèmes de fabrication, vous pouvez fournir un produit d'une valeur équivalente (si disponible), mais seulement si ce produit est jugé acceptable par l'Officier de Cantine (OC) ou par son représentant. Vous devrez expliquer les motifs qui justifient la non disponibilité temporaire du produit et vous devrez aviser l'OC ou son représentant aussitôt que la marque d'origine est disponible à nouveau.

### LIVRAISON DES PROVISIONS ALIMENTAIRES

Seulement une (1) livraison doit être effectuée par commande.

Les livraisons doivent être effectuées selon la demande.

Tous les produits doivent être livrés dans leur boîte ou caisse d'origine.

Tout produit endommagé, en mauvais état, ouvert ou remballé sera refusé et retourné à l'offrant aux frais de ce dernier.

Le fournisseur doit assumer les frais de retour de la marchandise qui est non conforme.

Le fournisseur doit assumer tous les risques de pertes des biens jusqu'au moment de la livraison à l'unité ayant fait la commande.

Les livraisons doivent être effectuées directement à l'endroit précisé à chaque établissement individuel indiqué dans ce document.

## **Annexe «A» - Modification N° 001**

---

Lors des livraisons à l'établissement, toutes politiques de sécurité doivent être respectées.

C'est recommandé que tout le personnel dont qui fait la livraison devrait être protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).

Il est loisible au fournisseur à qui l'offres à commandes est octroyée de céder la livraison en vertu de l'offre à commandes mais il sera responsable de l'exécution de cette partie de l'offre à commandes par le cessionnaire.

### **LIVRAISONS D'URGENCE:**

#### **Livraisons d'urgence à cause de «CONFINEMENT AUX CELLULES»:**

Les livraisons d'urgence, à cause de «confinement aux cellules» **DOIVENT être livrées dans les 24 heures d'avis** seulement pendant les jours ouvrables.

#### **Autres Livraisons d'urgence:**

Dans l'hypothèse où une commande ne peut pas être livrée en raison de la météo, des grèves d'une durée d'une journée, le fournisseur devra effectuer la livraison lors de la prochaine journée ouvrable et pas plus tard que la deuxième journée ouvrable suivant la date déjà prévue pour la livraison.

Lorsqu'une grève se prolonge au delà d'une journée ou deux, d'autres dispositions devront être prises par la direction de l'établissement pour la livraison à l'établissement.

### **Exigences de la livraison pour chaque établissement**

#### **Établissement Atlantique (ÉA) – Renous (N-B)**

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h00**. (les livraisons doivent être terminées par 11h00 et 15h00).

Les livraisons d'urgence seront acceptées selon l'horaire habituel mais jusqu'à 16h00 (livraison terminée).

#### **Endroit de la livraison - exigence obligatoire**

Toutes les livraisons à l'ÉA DOIVENT être effectuées sur les «**quais de chargement**» et doivent être reçues par la Réception centrale.

### **Pénitencier Dorchester (PD) – Secteur medium et minimum - Dorchester (N-B)**

Les livraisons sont acceptées du **lundi au vendredi**. Les livraisons doivent être effectuées entre **8h00 à 11h00** et de **13h00 à 15h00**. (les livraisons doivent être terminées par 11h00 et 15h00).

Les livraisons d'urgence seront acceptées selon l'horaire habituel.

### **Endroit de la livraison - exigence obligatoire**

Toutes les livraisons au PD DOIVENT être effectuées au bâtiment désigné «Achats et entrepôt» («Procurement & Stores»).

### **NOTA:**

Le(s) jour(s) de la livraison, pour la durée de l'offre à commandes, sera déterminé entre l'Officier de Cantine de chaque Établissement et le Fournisseur retenu à l'attribution de l'offre à commandes avant la date du début.

Lors des livraisons dans tous les établissements, les camions ne doivent contenir AUCUN tabac ni alcool.

Les livraisons ne pourront pas être effectuées dans aucun autre endroit dans les établissements.

## **EXIGENCES CONCERNANT À LA FACTURATION**

Lors de chaque livraison, une facture d'achat informatisée ou tapée à la machine à écrire **Seulement un (1) exemplaire** doit être remis au client lors de chaque livraison.

Une facture manuscrite ne sera acceptée !

Lorsque des corrections doivent être apportées à une facture, vous DEVEZ faire imprimer une copie corrigée qui sera remise lors de la livraison.

Aucune correction manuscrite sur des factures ne sera acceptée!

À l'aide d'une copie de la facture remise par le fournisseur et d'une copie présentée par le personnel responsable de faire la commande, le représentant des livraisons du client, de concert avec le représentant du fournisseur s'assureront que toute la commande a été intégralement livrée.

Le fournisseur doit facturer que pour les articles livrés et acceptés. Le fournisseur doit s'assurer qu'une demande d'un reçu de crédit ait été émise au moment de la livraison pour les articles qui ne sont pas acceptés par le représentant du client au moment de la livraison. Le fournisseur convient de remettre au client un reçu de crédit détaillé dans un délai de sept (7) jours ouvrables pour tous les articles dont le client et le fournisseur conviennent étaient endommagés avant la livraison. Aucun article ne manquera le chargement car les commandes seront effectuées sur la base «exécuter sinon annuler». Les factures ne seront pas acheminées pour paiement jusqu'à ce que le fournisseur remettre au client un reçu de crédit approuvé. Le fournisseur doit s'assurer que toutes les factures mentionnent les prix en vigueur au moment de la commande. Les commandes seront calculées en dollars canadiens.

**Toutes les factures doivent mentionner les renseignements suivants:**

1. Le numéro du bon de commande
2. À l'attention du: nom de l'établissement demandeur
3. Adresse postale intégrale
4. Numéro de contrôle de la facture
5. Date de livraison

### **GENRE DE TRANSPORT**

La livraison des aliments froids ou surgelés doit être effectuée par des moyens de transport à température contrôlée à moins que le client ne donne d'autres directives.

Les véhicules utilisés pour le transport des provisions doivent être considérés comme une extension des installations du fournisseur. En conséquence, les camions ne doivent pas exposer les aliments à des risques qui pourront compromettre leur qualité. Le véhicule doit constituer un lieu d'entreposage intérimaire entre le fournisseur jusqu'à destination.

Les normes de construction, d'entretien, de réfrigération et de manutention doivent être identiques dans la mesure du possible à celles d'une épicerie canadienne commerciale de bonne réputation.

### **PALETTISATION**

Tous les produits d'alimentation DOIVENT être livrés au point de livraison désigné sur des palettes emballées sous film étirable ou rétractable d'une hauteur maximale de 180 cm.

Les commandes DOIVENT être divisées par unité/cuisine/cantine et le nom de l'unité/cuisine/cantine doit être clairement indiqué sur au moins deux (2) côtés des palettes.

***Les produits DOIVENT être palettisés par catégories c'est-à-dire:***

***Produits secs;***

***Produits refroidis, et***

***Produits congelés***

Les produits d'alimentation DOIVENT être palettisés de façon à ce que les articles les plus lourds soient placés au bas de la palette.

Le fournisseur est responsable du déchargement de tous les produits d'alimentation.

### **PRODUITS**

L'emballage et l'étiquetage doivent être conformes aux normes de l'Office des normes générales du Canada (ONGA) et aux règlements de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les emballages à l'unité doivent porter une date de péremption.

### DATES D'EXPIRATION

NORMES : Tous les aliments emballés doivent être conformes aux dispositions pertinentes des lois et règlements et aux normes des organismes suivants :

- a) Loi sur les aliments et drogues et son règlement d'application
- b) Loi sur les produits agricoles au Canada
- c) Office des normes générales du Canada
- d) Normes d'inspection de l'ACIA

### ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Les produits surgelés doivent être livrés individuellement et doivent avoir une température interne qui n'est pas supérieure à moins dix-huit degrés centigrade.

Tous les produits doivent avoir été fabriqués récemment et doivent porter la date de production la plus récente. La date de péremption doit être clairement indiquée dans un endroit visible et toute condition qui pourrait influencer la date de péremption doit être indiquée au moment de la commande.

Les produits périmés SERONT retournés au fournisseur à ses frais !

La qualité sera contrôlée en fonction des normes établies par «l'Office des normes générales du Canada».

Un exemplaire est disponible et peut être acheté auprès du :

Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada  
Place du Portage III, 6B1  
11, rue Laurier  
Gatineau (Québec)

Téléphone: (819) 956-0425 ou 1-800-665-CGSB (Canada seulement)  
Télécopieur : (819) 956-5644  
Courriel : [ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca](mailto:ncr.cgsb-ongc@tpsgc.gc.ca)

Site Web de l'ONGC: <http://www.tpsgc.gc.ca/cgsb/home/index-f.html>

L'inspection finale et l'acceptation des provisions seront effectuées uniquement par le client lors de la livraison. Tous les produits fournis seront exempts de détérioration, de saletés ou de dommages par les insectes ou les rongeurs. Le client aura le droit de refuser des produits au moment de la livraison et le fournisseur doit immédiatement enlever tout produit inacceptable.

Il est loisible aux représentants du SCC d'effectuer des inspections de qualité aux installations du fournisseur selon les besoins.

### Rendement du fournisseur:

L'agent des services alimentaires ou son représentant désigné surveillera le rendement du contractant à chacun des établissements.

**Les éléments de rendements comprendront, sans y être limités, les suivants:**

- a. **En mesure de fournir les articles et les quantités commandées ;**
- b. En mesure de signaler la non-disponibilité des produits commandés dans un délai de 4 heures ;
- c. En mesure de fournir les produits selon les formats demandés et selon les prix proposés ;
- d. En mesure de livrer dans les délais impartis ET à l'endroit exigé à l'établissement ;
- e. En mesure de fournir un service et des produits de qualité en tout temps ;
- f. Lorsque des unités sont ouvertes à l'intérieur d'une caisse, la cantine DOIT recevoir un crédit pour les unités endommagées/brisées/ouvertes immédiatement après avoir signalé le problème au fournisseur. La cantine ne peut pas les entreposer jusqu'au moment d'avoir une pleine caisse de ces unités individuelles. L'entrepôt peut perdre les unités, et les chauffeurs peuvent parfois refuser de ramasser les produits endommagés s'ils n'ont pas un bon de cueillette du fournisseur les autorisant à la faire.

Pendant la période de la présente offre à commandes, un produit et un service de grande qualité tel que défini par «*l'Office des normes générales du Canada* » (ONGC) seront exigés.

Si le rendement n'est pas considéré satisfaisant, une documentation sera transmise à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

**Le fait de ne pas fournir la quantité tel que commandé ou la qualité de biens et services** définie dans le présent texte OU le non-respect de l'Annexe B - «Liste d'aliments» à plus de cinq (5) reprises au cours de l'offre à commandes aura les conséquences suivantes :

1. Avertissement initial concernant le fait de ne pas fournir le niveau de services nécessaire, les quantités de produits et produits de qualité ou du calibre approprié etc.
2. Un deuxième, troisième et quatrième incident aura pour résultat l'envoi d'un avis écrit exigeant une mesure corrective,
3. Dans le cas d'un cinquième incident, **le fournisseur sera informé que le produit en question sera attribué au fournisseur second moins-disant** et/ou son offre à commandes a été annulée et qu'aucune autre commande ne sera traitée.

**VEUILLEZ SIGNER CI-DESSOUS POUR CONFIRMER QUE VOUS CONVENEZ DE RESPECTER LES EXIGENCES OBLIGATOIRES PRÉVUES AUX PRÉSENTES.**

---

(Signature du représentant autorisé)

Vendor Name / Nom du fournisseur:										
Period / Période: 2015 - 2016										
Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix		
			<b>NOTA:</b> Une déviation de 20% (+/-) sera accepté pour le format individuel d'unité aux articles qu'un maximum n'est pas indiqué. Une déviation plus grande que 20% doit être approuvée en écrit par la responsable de l'offre à commandes AVANT la clôture des soumissions.							
1	416	caisse	Pizza McCain ELLIOS Suprême, micro-ondable. pizza Ellios Suprême de McCains seulement aucun substitut		24 x 170g				par	caisse
2	182	caisse	Lève-au-four Pizza DELUXE 12 po McCain ou Dellissio aucun substitut au genre de produit et la marque		6 x 900g 12 po				par	caisse
3	156	caisse	Pizza Pochette McCain Deluxe, micro-ondable, doivent être enveloppés individuellement, McCAINS aucun substitut		24 x 100 g				par	caisse
4	156	caisse	Stouffer's Bistro Crustini, à la dinde et au bacon		8 x 255g				par	caisse

Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix
5	104	caisse	Stouffer's Bistro Crustini, Bifeck et fromage		8 x 255g			par caisse
6	182	caisse	Stouffer's Bistro Sliders, Hamburger au fromage		8 x 255g			par caisse
7	78	caisse	Pâtés impériaux avec viande, Wong Wing aucun substitut		12 x 680g le pot aucun substitut			par caisse
8	260	caisse	Frites SuperQuick prêtes en 5 minutes de McCain aucun substitut		12 x 650g			par caisse
9	78	caisse	Galettes de bifeck haché, doivent être précuites, congelés, Schneiders de Maple Leaf Code N° 41522 aucun substitut		54 x 3 oz			par caisse
10	130	caisse	Burgers de Poulet, panés, partiellement frits, viande blanche/brune, congelés, aucun substitut		12 x 680g ou 47 x 85g			par caisse
11	208	caisse	Ailes de poulet miel et ail (honey garlic), entièrement cuit, congelé de Country Morning Gold, Flamingo de Olymel ou produit équivalent de n'importe quelle marque (1000g/1kg maximum le paquet)		environ 6 x 908g - 1 kg maximum le paquet			par caisse
12	312	caisse	TARTINADE fromage à la crème dans des récipients, saveur originale		12 x 250g			par caisse
13	156	caisse	Trempette à croustilles fait avec le fromage à la crème, saveurs assorties		12 x 227g			par caisse

Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix
14	130	caisse	Fromage cheddar, doux aucun substitut		12 - 24 x 200g - 300g maximum le paquet			par caisse
15	286	caisse	Fromage cheddar, vieilli aucun substitut		12 - 24 x 200g - 300g maximum le paquet			PAR caisse
16	208	caisse	Tranches de fromage		12 - 16 x 250g - 500g maximum le paquet			par caisse
17	364	caisse	Fromage mozzarella		12 - 24 x 200g - 300g maximum le paquet			par caisse
18	26	caisse	Margarine molle dans des récipients seulement aucun substitut		24 x 454g - 500g maximum le contenant			par caisse
19	52	caisse	Pillsbury Toaster Strudel, Fraise, Bleuets, Pomme		12 x 326g			par caisse
20	6240	chaque	Crème glacée, saveurs assorties		1 Litre aucun substitut			par chaque
21	2600	chaque	Crème glacée, saveurs assorties		1.5 Litre aucun substitut			par chaque
22	78	boite	Sandwiches à la crème glacée		24's			par boite
23	312	boite	Drumsticks à la crème glacée, Vanille		12's - 24's			par boite

Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix
24	208	boite	Drumsticks à la crème glacée, Caramel		12's - 24's			par boite
25	208	boite	SNACK'n a HALF de la marque Popsicle distribué par Scotsburn Aucun substitut		12's			par boite
26			Divers articles qui ne sont pas mentionnées ici à un prix de gros moins un escompte de ____% OU au prix coûtant plus un prix majoré de ____%.					
27		chaque	Coût du dépôt si il s'applique					par chaque \$0.10
			<b>EXIGENCES OBLIGATOIRES</b>					
			Le fournisseur doit soumissionner tel que la marque de commerce requise aux articles où une marque particulière est demandée.					
			Lorsqu'une marque particulière n'est demandée, le fournisseur peut offrir des marques génériques afin d'offrir le prix le plus bas possible puisque ces articles ne sont achetés que par les détenus.					
			Tous les produits DOIVENT être livrés et emballés dans les caisses et/ou boîtes d'origine.					
			<b>Aucune Feuilles de Prix écrites à la main sera acceptée.</b> Les prix doivent être soumis en utilisant cette Annexe B. Une copie en format Excel peut être obtenue en contactant l'Agente d'approvisionnement de TPSGC.					

Art.	Quantité estimative annuelle	Unité de distribution	DESCRIPTION	Marque à être fournie	Format de paquet et caisse requis	Format de paquet et caisse à être fourni	No. du produit	Prix	
			<p>Si cette Annexe B est reproduite, toutes les colonnes et chaque article doivent être inclus et énumérés dans le même ordre numérique tel que présenté dans cette liste. Si cette Annexe est reproduite, elle doit être reproduite conforme aux exigences indiqués dans la présente.</p>						